

<https://enseignants.se-unsa.org/Comite-de-suivi-voie-pro-on-attend-les-textes>



Comité de suivi voie pro : on attend les textes !

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 28 janvier 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Ce mercredi 27 janvier fut le théâtre d'un nouveau comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle. Les débats ont essentiellement porté sur la classe de terminale et les « Campus des métiers et des qualifications ». Que peut-on en retenir ?

Classe de terminale : les collègues dans l'expectative

- **Co-intervention**

Le déploiement de la transformation de la voie pro conduit à l'augmentation des heures de co-intervention. Devant cette montée en charge, les collègues des disciplines concernées ne peuvent se démultiplier. Un allègement a donc été proposé en donnant la possibilité aux établissements qui le souhaitent d'élargir la co-intervention à d'autres disciplines ou de la remplacer par des ateliers de philosophie, à raison d'une heure par semaine. Dans le respect de l'autonomie des établissements, c'est une possibilité qui ne sera pas imposée.

Pour l'instant les modalités ne sont pas encore explicitées et les textes devraient paraître incessamment sous peu ainsi que la note de service.

Afin de tenir compte des difficultés réelles des collègues sur le terrain, il convient de s'assurer de l'opérationnalité des ateliers philo. Si introduire de la philosophie est une excellente idée que le SE-Unsa portait depuis longtemps, cela ne pourra toutefois se faire qu'avec le concours des PLP et l'appui des professeurs de lycée général et technologique.

Des indications claires concernant l'impact sur la DHG et le détail de la mise en oeuvre doivent rapidement parvenir dans les établissements pour emporter l'adhésion de tous les personnels, en particulier les professeurs de lettres-histoire et de maths-sciences et les enseignants de spécialité.

- **Modules de poursuite d'études**

Rien n'est encore arrêté non plus concernant les modules de poursuite d'études. Une chose est sûre, ils ne devraient pas prendre la forme d'un cours classique. Après le positionnement des élèves en début d'année scolaire (*poursuite d'études* ou *insertion professionnelle*), un accompagnement adapté leur sera dispensé. Il pourra s'agir de renforcement disciplinaire si besoin ou d'autres dispositifs à définir par le lycée.

Les PLP attendent là aussi tout autant de clarté sur la mise en place des modules d'orientation.

- **Examens**

Les périodes de formation en milieu professionnel sont adaptées (10 semaines en bac pro et 5 semaines en CAP) en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, le calendrier a été assoupli. Une vigilance particulière sera portée aux filières en tension comme l'hôtellerie-restauration où les élèves n'atteindront pas forcément le seuil requis pour l'obtention du diplôme. Ministère et rectorats suivront conjointement les situations locales.

Les *Campus de métiers et des qualifications*

Il existe 95 *Campus des métiers et qualifications* (CMQ) qui regroupent des établissements d'enseignement secondaire (lycées généraux, technologiques et professionnels) et d'enseignement supérieur, en formation initiale ou continue.

Il s'agit de créer des synergies autour d'un « secteur d'activité d'excellence » correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Cette organisation vaste et complexe permet, en théorie, à un réseau très complémentaire de mutualiser les ressources et les compétences.

La présentation des pratiques de différents campus lors du Comité de suivi a fait apparaître des pistes très intéressantes sur l'insertion professionnelle, le travail en réseau d'établissements ou la démarche d'attractivité. L'exposé des acteurs de terrain a pu donner des idées de pratiques à généraliser ou du moins à partager.

Il demeure tout de même de nombreux axes de travail. En effet, l'offre reste limitée en outre-mer. De même, cette offre est beaucoup moins étoffée dans le secteur tertiaire qui représente pourtant l'essentiel des formations de la voie professionnelle.

Ces campus sont des vitrines qui cachent souvent des réalités beaucoup moins reluisantes. Les établissements bien implantés qui jouissent d'une solide réputation bénéficient d'autant plus de ce coup de projecteur que représente la labellisation *Campus des métiers*. À l'inverse, les lycées plus fragiles qui présentent une faible attractivité ne profitent que trop rarement de l'effet d'entraînement d'un CMQ.

Le SE-Unsa ne s'oppose pas au principe des *Campus des métiers et qualifications*. Il convient toutefois d'être attentif aux dérives possibles. Une véritable démocratisation de ces campus est indispensable pour irriguer tout le territoire. Toutes les filières et tous les établissements doivent être concernés.